



**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE CAP-CHAT**

PROCÈS-VERBAL de la **SÉANCE EXTRAORDINAIRE** des membres du Conseil municipal de la Ville de Cap-Chat tenue à la salle Olivier-Gagnon de l'Hôtel de Ville Louis-Roy, le 10 juillet 2023, à 16 h.

ÉTAIENT PRÉSENTS : **Marcel Soucy, maire**
Jean-Claude Gaudreau, conseiller au siège no. 1
Marie-Ève Godbout, conseillère au siège no. 3
Régis Soucy, conseiller au siège no. 4
Jacinthe Côté, conseillère au siège no. 5
Mathieu-Olivier St-Louis, conseiller au siège no. 6

ÉTAIT ABSENT: Renald Roy, conseiller au siège no. 2
(absence motivée)

ÉTAIT AUSSI PRÉSENT : Yves Roy, directeur général et greffier

Tous formant quorum sous la présidence de monsieur Marcel Soucy, maire, la séance est ouverte à 16 h 02.

RÉS.11.07.23

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par **JEAN-CLAUDE GAUDREAU** et résolu à l'unanimité que l'**ORDRE DU JOUR** soit et est adopté tel que présenté.

ADOPTÉE

RÉS.12.07.23

AUTORISATION D'ACHAT DU LOT NUMÉRO 6 248 702, PROPRIÉTÉ DE MADAME LISE OUELLET, AU PRIX DE 45 000. \$ - AUTORISATION DE SIGNATURE ET CONFIRMATION DE MANDAT À Me CÉCILE LACASSE / SURPLUS ACC.

ATTENDU QUE par résolution, adoptée en séance ordinaire le 3 avril 2023, portant le numéro 08.04.23, le Conseil a autorisé la signature d'une promesse d'achat du lot 6 248 702, propriété de madame Lise Ouellet, au prix de 45 000. \$;

ATTENDU QUE l'étude géotechnique réalisée sur le lot 6 248 702 par la firme LER de Rivière-du-Loup est concluante, confirmant la capacité portante du sol permettant d'accueillir des bâtiments, tels un garage municipal et une caserne;

ATTENDU QUE la municipalité désire acquérir le lot 6 248 702 suivant les modalités inscrites à la promesse d'achat signée le 11 avril 2023, au prix de 45 000. \$;

ATTENDU QUE la municipalité a sollicité les services de Me Cécile Lacasse, notaire;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par **JACINTHE CÔTÉ** et résolu à l'unanimité :

- **D'ACQUÉRIR, au prix de 45 000. \$**, le lot 6 248 702, propriété de madame Lise Ouellet;
- De **MANDATER Me Cécile Lacasse**, notaire, en vue d'instrumenter la vente;

- D'**AUTORISER** messieurs **Marcel Soucy et Yves Roy**, respectivement maire et directeur général-greffier, à **signer l'acte de vente à intervenir et tout autre document nécessaire à la vente, s'il en est;**
- D'**AFFECTER** la dépense au surplus accumulé.

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune personne dans l'assistance.

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Le sujet de l'ordre du jour étant épuisé, il est 16 h 06 et il est proposé par **RÉGIS SOUCY** que l'assemblée soit et est levée.

MARCEL SOUCY
MAIRE

YVES ROY
DIRECTEUR GÉNÉRAL ET GREFFIER